

Objet : Création d'une Zone Réglementée/Dangereuse Temporaire (ZRT/ZDT) pour l'opération BROMO dans l'Atlantique et FBZ associée

En vigueur : Du lundi 09 mars au jeudi 30 avril 2026

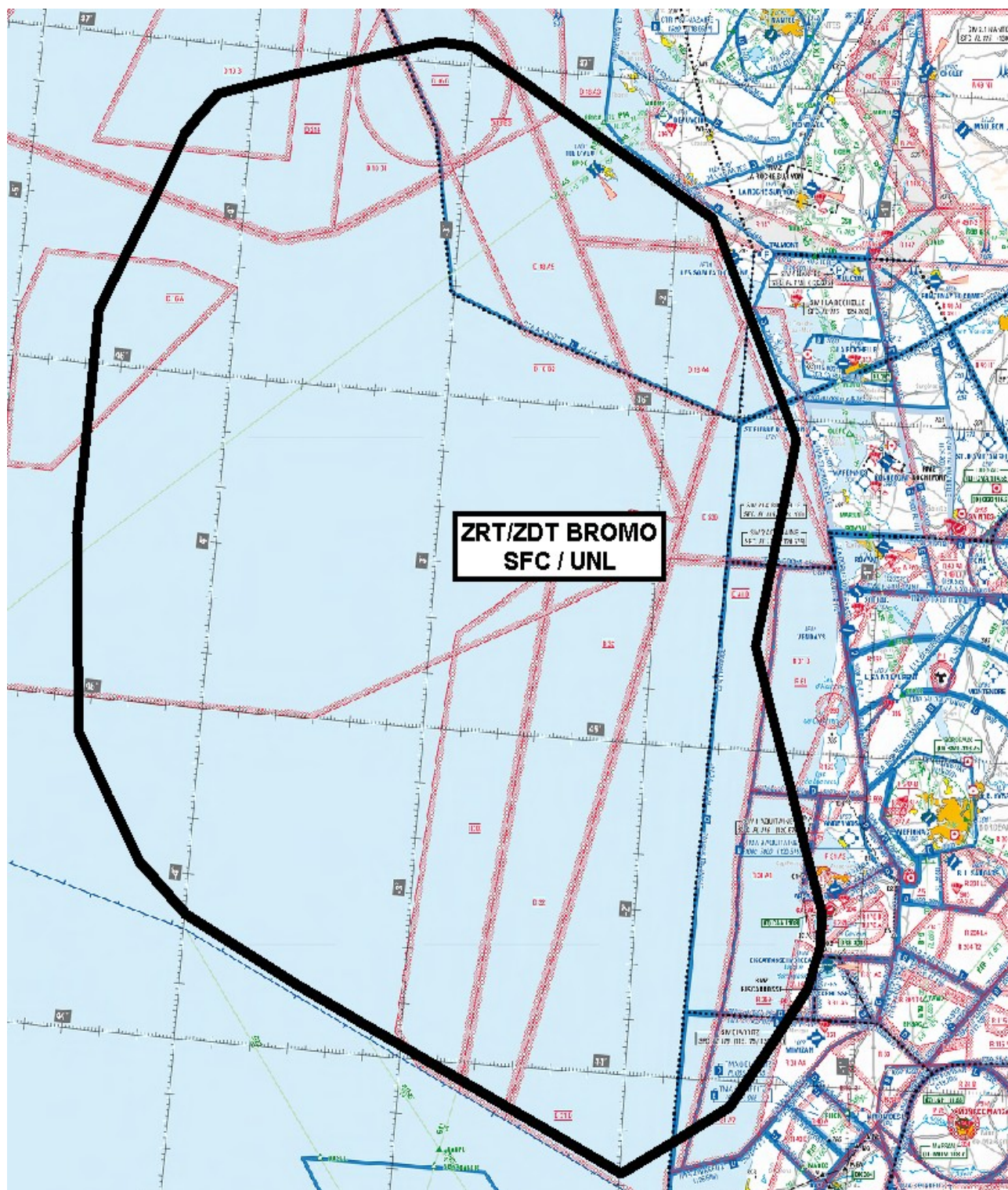
Lieux : UIR : France - FIR : Bordeaux LFBB , Brest LFRF

VUE COMPLETE ZRT / ZDT BROMO



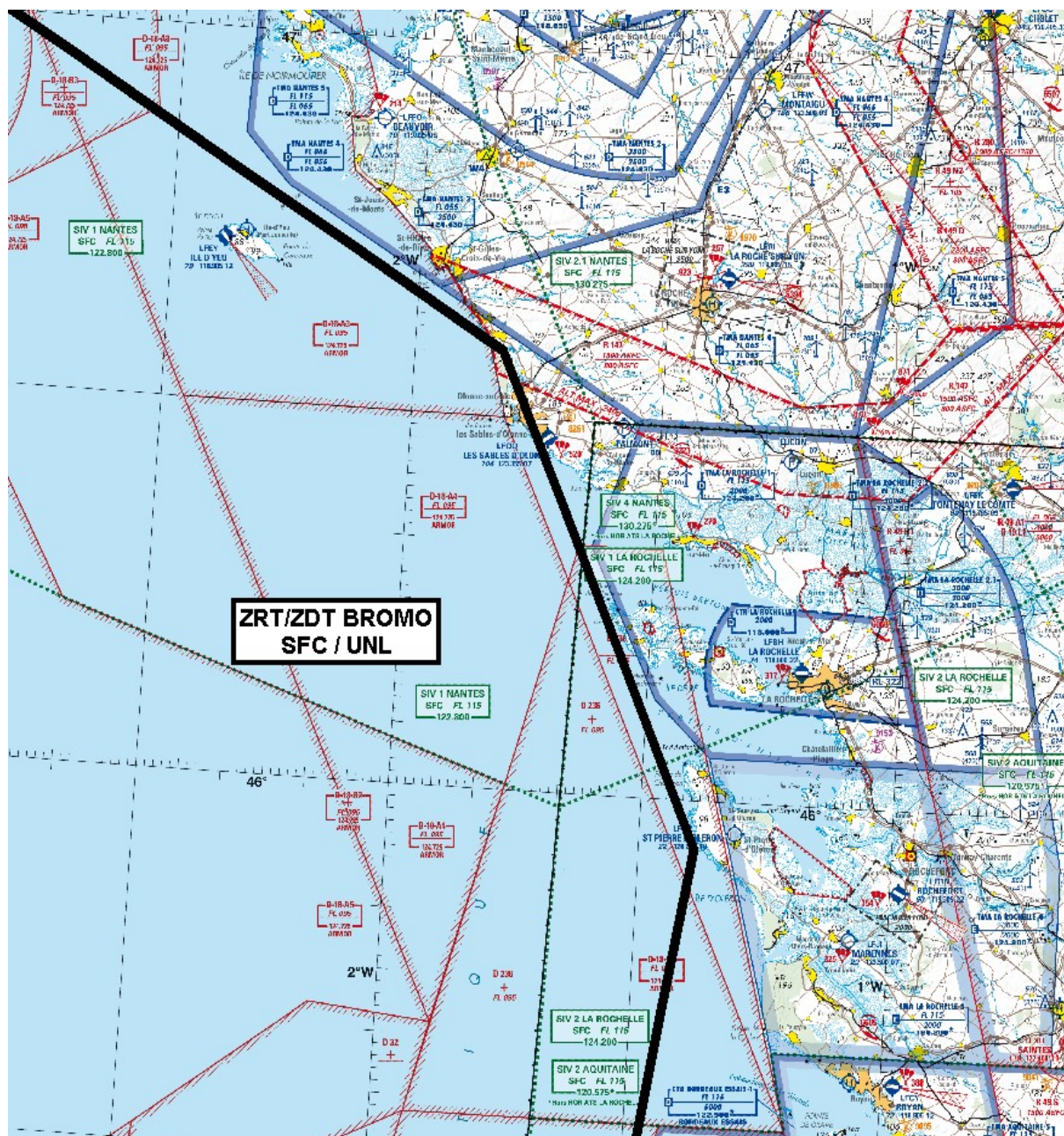
Extrait carte de croisière ENR 6.2 - Edition 17/04/2025

ZRT/ZDT BROMO



Extrait Carte 1 / 1 000 000 SIA - Édition 1-2025

ZRT/ZDT BROMO



Extrait Carte IGN 500 000 - Edition 2025

ACTIVITÉ

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

- Du 09 mars 2026 au 30 avril 2026 de 2200 à 0400 *tous les jours sauf Vendredi, Samedi, Dimanche et jours fériés*
 Activable par NOTAM avec préavis de 48 h - *Jeudi 19 mars 2026 et jeudi 16 avril 2026 exclus*

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
ACC / UAC BREST : Fréquences de contrôle
ACC / UAC BORDEAUX : Fréquences de contrôle
AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
CAZAUX APP : 119.600 MHz / 232.600 MHz
NANTES INFO : 122.800 MHz
LA ROCHELLE INFO : 124.200 MHz
PYRENEES INFO : 126.525 MHz
ARMOR : 124.725 MHz
MARINA (CDC de Mont de Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
RAKI (CDC de Cinq-Mars-la-Pile) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

GESTIONNAIRES

DGA Essais de missiles.

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales).
Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales).

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**CAG / CAM :**

Partie ZRT : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'opération, autorisés par DGA Essais de missiles,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination auprès de DGA Essais de missiles.

Partie ZDT :

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter d'y pénétrer. Se conformer aux instructions des organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS**CAG / CAM :**

Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus aux usagers conformément à la classe des espaces aériens par les organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT/ZDT BROMO**
(ERNIP identification : LFD1B)**LIMITES LATÉRALES**

44°16'42"N, 001°12'28"W
 43°54'38"N, 001°31'29"W
 43°41'25"N, 001°59'05"W
 44°11'04"N, 003°28'40"W
 44°21'56"N, 003°59'30"W
 44°30'45"N, 004°13'00"W
 44°52'47"N, 004°32'06"W
 45°28'48"N, 004°37'45"W
 46°09'38"N, 004°37'08"W
 46°32'07"N, 004°23'52"W
 46°42'48"N, 004°18'00"W
 46°45'47"N, 004°14'55"W
 46°50'41"N, 004°09'51"W
 46°51'48"N, 004°04'29"W
 46°55'28"N, 003°48'55"W
 47°01'25"N, 003°20'08"W
 47°03'33"N, 003°08'50"W
 47°03'11"N, 002°59'09"W
 46°35'15"N, 001°49'18"W
 45°56'04"N, 001°23'17"W
 45°18'18"N, 001°31'20"W
 44°30'35"N, 001°09'41"W
 44°24'29"N, 001°09'41"W
 44°16'42"N, 001°12'28"W

LIMITES VERTICALES

SFC / UNL

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'opération :**

DGA Essais de Missiles (Biscarrosse).

TEL : 05 58 82 22 40 ou 05 58 82 22 91.

E-mail : dga-em-biscarrosse-sauvegarde-air.contact.fct @intradef.gouv.fr

Pendant l'opération :

DGA Essais de Missiles - Sauvegarde Air.

TEL : 05 58 82 22 56 ou 05 58 82 23 08.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les zones suivantes ne sont pas activables pendant l'opération :

TRA90NH et TRA90NL publiées par SUP AIP dédié

LF-D 12 GA, SA

LF-D 12 GB, NB et SB

LF-R 13 C

LF-D 14 W et E

LF-D 15

LF-D 16 A, B, C et D

LF-D 120 A, dite ZENA ATLANTIQUE

LF-D 120 M, dite ZENA MANCHE

LF-D 300 A et B, dites ZENA GASCOGNE

LF-R 61 H

LF-R 147

LF-D 214

LF-R 259

LF-R31H

Plafonnement au FL 285 des zones suivantes :

TRA 6

TRA 8 A et B

LF-D 12 NA

LF-D 16 E

LF-R 154 H

LF-R 157 H

ZONES TAMPON ASSOCIÉES (FBZ - FLIGHT BUFFER ZONE)**PRÉAMBULE****1 Définition**

Une FBZ (FPL Buffer Zone) est un volume associé à une TSA, une CBA, une TRA, une zone réglementée ou une zone dangereuse permettant d'empêcher la planification des vols dans ou à proximité d'une zone durant sa période planifiée d'activité.

Elle est établie par rapport à cette zone en définissant des volumes tampons verticaux et/ou latéraux.

2 Planification des vols

Sauf mention contraire spécifiée dans le RAD Annexe 2C, pendant les horaires programmés d'activité de la zone, le dépôt d'un plan de vol interférant avec le volume de la FBZ sera automatiquement rejeté par l'IFPS. La planification via une autre route est nécessaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux aéronefs prenant part aux activités se déroulant dans la zone.

L'activité de la FBZ est portée à la connaissance des usagers à l'aide de l'information AUP/UUP publiée en temps réel par Eurocontrol :

<http://www.public.nm.eurocontrol.int/PUBPORTAL/gateway/spec/index.html>

3 Définition des FBZ associées aux zones ZRT/ZDT

